

**VILLE DE
BARBENTANE**

**Département
des
Bouches du Rhône**

**ARRONDISSEMENT
D'ARLES**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Date de la convocation :

10.07.2019

Date d'affichage de

l'ordre du jour:

10/07/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le dix- sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Christophe DAUDET, Maire

Membres présents : BIANCONE Edith -BOURGES André -MEFFRE Aurélie- SCHNEIDER Robert-Elric EDELIN - MUS Brigitte -BALDI Jean-Marc - GOUBERT Annie - ENJOLRAS Jean-Pierre - JACOVETTI Jean-Pierre - ROBERDEAU Sylvie-COLOMBANI Louis- BAUDOT Sylvie – MOURET Marion-CORMERAIS Geneviève-ROBERT Mireille - MENVIELLE Sylvie- LUNAIN Frédéric - VIEILLARD Stéphanie - BERQUET Ghislain

Pouvoirs : BONNET Mathieu a donné pouvoir à BIANCONE Edith
Jean-Pierre BARROIS a donné pouvoir à Ghislain BERQUET
Gabriel CHAUVET a donné pouvoir à S. Baudot
Véronique LECLERCQ a donné pouvoir à Brigitte MUS
Laurence ORTEGA a donné pouvoir à Jean-Christophe DAUDET
Nicolas ROQUE a donné pouvoir à Elric EDELIN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre JACOVETTI (art.L2121-15 du CGCT)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 125- 2019 : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Une régie de recettes pour l'encaissement des droits de locations des salles, de matériels et de terrains a été créée par délibération du 30 juin 1999 modifiée par délibération du 18 avril 2012. Par décision du Maire en date du 12 décembre 2016, cette régie est autorisée à recevoir les produits de la location des salles de la salle des fêtes ainsi que celles du Baron de Chabert. La délibération n° 112-2015 a fixé les tarifs de la location des salles de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire souhaite revoir les tarifs afin de recevoir les produits de location pour l'ensemble des salles communales. A cet effet, il convient de délibérer pour fixer les tarifs de chacune des salles et de modifier la régie en conséquence.

Considérant que pour permettre l'encaissement des produits de la location des salles municipales pour les particuliers, il est nécessaire de fixer les tarifs de location,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2019

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer comme suit :

Nature	Tarif Contribuable Barbentanais par jour ou par soirée	Tarif non contribuable Barbentanais
Grande salle avec w.c	500€ avec caution de 500€	1000€ avec caution 1000.00€
Salle nord avec w.c	200€ avec une caution de 500€	400€ avec caution 1000.00€
Bar en option	100€ (caution couverte par la location de la salle)	200€ avec caution 400.00€
Salle sud (hall d'entrée avec w.c)	100€ avec caution de 500€	200€ avec caution 500.00€
Embouteilleur	Gratuit avec la location de la salle	Gratuit avec la location de la salle
Le Mazet du Séquier	200€ avec caution de 500€	400€ avec caution de 500€
La salle de la Salamandre	100€ avec caution de 500€	200€ avec caution de 500€
Le club House du Tennis	100€	200€ avec caution de 200€
La salle Louis Veray	100€	200€ avec caution de 200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE les tarifs de location des salles municipales aux particuliers tels que présentés ci-dessus
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Jean-Christophe DAUDET

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/07/2019

Application agréée E-legalite.com